

LIVERNON-AUTREMENT

Association loi 1901 déclarée au J.O. n° 15 du 12 avril 2008

Bulletin distribué aux adhérents
Numéro 3 - DÉCEMBRE 2008

AVEC cette lettre n°3 qui clôturera l'année 2008, je souhaite à tous une bonne et heureuse année 2009 et longue vie à notre association qui a maintenant 8 mois d'existence.

Nous avons respecté nos objectifs statutaires en assistant à tous les Conseils municipaux et aux Conseils de la communauté de communes, en étant à l'écoute des difficultés de certains de nos concitoyens et en ayant créé l'une des trois animations que nous avons décidées, c'est-à-dire le Marché de Noël.

Notre action citoyenne doit continuer et même se renforcer pour que la démocratie existe vraiment dans notre village.

Les tracts de la campagne électorale, repris par la lettre du Maire du 15 mai, et l'unique « Flash info » publié (3 par an ont été promis !) promettent l'écoute, la transparence, la communication.

Depuis 9 mois, qu'en est-il ?

L'écoute : elle est **sélective** comme le texte d'un adhérent en témoigne (*cf. Courrier des lecteurs, p.5*).

La transparence et la communication sont difficiles à percevoir. Le fonctionnement du Conseil municipal n'est pas en parfaite concordance avec les textes : ni les délibérations, ni les comptes rendus du Conseil municipal ne sont affichés à la porte de la Mairie afin que tout citoyen soit informé et puisse, comme le prévoit la loi, avoir, dans un délai de 2 mois, la possibilité de contester une décision prise.

Est-on transparent et communique-t-on auprès de la population, mais aussi des élus, quand aucun compte rendu succinct n'est fait par les quatre représentants élus à la Communauté de communes, aux onze autres, quand lors des Conseils municipaux de 2008, le Maire n'a jamais évoqué la ligne de crédit de 480 000 € qu'il a fait voter 5 jours avant le 1^{er} tour des élections pour financer la maison Viazac et Le Colombier qui sont des opérations terminées. Comment ont-elles été payées ? Qu'a-t-on payé en 2008 ? Comment les élus vont-ils pouvoir apprécier et voter le budget réalisé (compte administratif) et le budget prévisionnel 2009, surtout s'ils leur sont présentés le jour même du vote !

Une analyse plus détaillée sera développée à la suite des comptes rendus des Conseils municipaux.

Notre action d'animation a bien débuté avec la mise en place du Marché de Noël le 14 décembre satisfaisant les objectifs que nous nous étions fixés : convivialité et ambiance festive en cette fin d'année difficile pour un grand nombre de familles.

Que tous ceux, bénévoles, exposants et visiteurs qui ont œuvré pour la réussite de cette belle journée soient encore remerciés.

Je formule l'espoir de nous retrouver en décembre 2009 pour un marché de Noël plus beau encore.

Cette année, nous essaierons de créer les deux autres animations prévues, c'est-à-dire une animation dans le village, vers le 14 Juillet, et une fête des plantes en septembre autour du thème « un jardin sans arrosage ».

En plus de l'aide et du soutien que nous essayons d'apporter à ceux qui veulent bien nous solliciter, un membre de l'association essaie de mettre en place, à la Cyber base d'Assier, une initiation à l'utilisation d'Internet pour permettre, entre autres, à nos adhérents grands-parents de pouvoir s'informer comme citoyens à part entière et de « chatter » avec leurs petits-enfants !

La présidente

Editorial

Sommaire

Editorial	1
Réunions du Conseil de la communauté de communes	2
Réunions du Conseil municipal	3 à 5
Courrier des Lecteurs	5
Marché de Noël	6
Les projets de la commune	7 à 9

Réunions du conseil de la communauté de communes

■ le 22 septembre 2008

Accueil de M. Donadieu, maire de Saint-Simon, avec visite de la salle associative intercommunale.

- les maires de Grèzes et Assier sont excusés.

- retour des délibérations prises lors des précédentes réunions.

- approbation des PV des réunions précédentes du 22 avril et 28 mai.

Ordre du jour :

1 - OPÉRATIONS PATRIMOINE ET EAU

Choix des entreprises :

GRÈZES : Puits cazelle des Trois Lacs.

DURBANS : Puits et lac de Mondille.

REYREVIGNES : Lavoir de Bouloire et Fontaine des Anes.

ESPÉDAILLAC : Lac Haut du Caussanel.

REILHAC : Lac de Goudelan.

● Ces sites sont mis à la disposition de la Communauté de Communes qui assure leur rénovation en investissement mais pas leur fonctionnement ni leur entretien courant (désherbage, etc.).

● Consultation d'au moins trois entreprises, le plus souvent locales, pour favoriser l'artisanat local.

Pour une opération globale de 25 000 €, il a été obtenu 11 000 € de subventions.

2 - ÉCOLES INTERCOMMUNALES

Livernon : le 18 septembre, réception sans réserve (il y a eu cet été des problèmes d'eau et de peinture qui ont été résolus).

Reyrevignes : préau à fermer (dossier qui traîne depuis deux ans et qui consiste à fermer le préau existant). Les travaux devraient être faits pendant les vacances de Toussaint. Montants prévisionnels : 18 300 €
Subventions obtenues : 10 800 €

3 - BOUSSAC :

Les travaux d'aménagement pour le développement touristique et l'information touristique de la vallée s'élèvent à 15 000 € (cf. précédent conseil communautaire), les subventions obtenues à ce jour sont de 5 340 €.

Flaujac-Gare : le puits cazelle est rénové.

Saint-Simon : aménagement de la salle associative intercommunautaire. Les travaux ont été estimés à 31 800 €, les subventions sont de 12 000 €.

Un bail, avec un loyer de 110 € par mois a été signé, qui couvre le restant des annuités à payer par la communauté de communes.

4 - OPÉRATION CONTAINERS :

Le programme 2007 est quasiment terminé. Le programme 2008 est validé pour Quissac, Flaujac, Corn, Grèzes. La subvention de 40 %

est donnée par l'État. En 2009, il faudra 2 sites Vallées et 2 sites Causse au lieu de 1 pour 3.

5 - SMIRTOM :

Rencontre prévue pour la redevance camping qui doit être renégociée (campings non utilisés ou surévalués).

6 - DÉCHETTERIE : projet intercommunal

Faite sur la zone artisanale, côté Assier, appel d'offres en cours (par le SYDED).

7 - HAUT-DÉBIT :

Problème complexe. Sont énoncés :

- 3 offres qui s'étalent de 42 500 € à 142 000 €.

- la position de France Télécom.

- l'avis du Conseil régional.

- se pose le problème légal d'une participation financière complète ou incomplète de la Communauté de communes pour l'installation individuelle privée du haut-débit ?

8 - QUESTIONS DIVERSES :

● Le maire de Reyrevignes, M. Holié, est nommé correspondant pour la Sécurité Routière.

● Lancement d'une D.I.G. (déclaration d'intérêt général) pour les travaux d'entretien sur le Célé.

● Problème avec la Trésorerie de Lacapelle-Marival : les personnels de l'EHPAD et de la Communauté de communes n'ont pas reçu leur paye du mois d'août. C'est le problème le plus grave parmi les difficultés rencontrées avec la Trésorerie. Cela ne peut plus continuer.

● Marché couvert d'Assier (M. Pleimpon)

- subvention de la Communauté de communes : 1 800 €.

- il faut effacer la dette et faire des économies : il y a trop de personnel qui est le même aujourd'hui avec 800 agneaux contre 3 000 auparavant. Une fois la dette assainie, on peut penser qu'il tournera tranquillement.

La subvention des communes doit être la dernière sinon il faudra arrêter complètement cette activité.

■ le 30 octobre 2008 à Boussac

Accueil du maire de Boussac.

J. Ravaut énonce les délibérations distribuées et demande l'approbation du compte rendu du 22 septembre 2008 après une modification faite par le maire de Quissac.

Ordre du jour :

1 - SALLE INTERCOMMUNALE DES ASSOCIATIONS À SAINT-SIMON

Le Conseil délibère à l'unanimité et autorise le président à signer le bail de 110 € par mois pour 6 ans avec la Fédération des Foyers ruraux de France. Le maire de Saint-Simon demande l'installation d'une rampe dans l'escalier.

2 - PRÉAU DE REYREVIGNES

Les marchés sont signés. Une augmentation de 300 € est validée pour les portes de fermeture. Les travaux seront réalisés lors des vacances de février 2009.

Des stores sont demandés à la cantine de Livernon.

3 - PATRIMOINE ET EAU :

● FLAUJAC : le puits cazelle est restauré. L'environnement doit être complété.

● REYREVIGNES : le lavoir de Bouloire et la fontaine aux ânes sont finis.

● ISSEPTS et SONAC : les travaux sont terminés.

Pour les travaux en cours, c'est-à-dire le lac de Goudelan à Reilhac, les puits et lac de Mondette à Durbans et le puits cazelle à Grèzes (au printemps), la Région a accordé une aide de 40 %.

De futurs projets sont sollicités :

BRENGUES : fontaine du Causse.

ESPAGNAC : le projet du mur du Verger, précédemment choisi, est modifié.

ASSIER : intervention sur le ruisseau ou la source.

LIVERNON : lavoir de Saint-Rémy.

GRÈZES : rajouter au puits cazelle la remise en état des pierres du lavoir.

4 - CONTAINERS :

Aide exceptionnelle de l'Etat et de l'Agence de l'eau pour l'aménagement des containers dans la vallée du Célé. Sonac remplacera Corn.

5 - HAUT-DÉBIT :

A. Mathieu et J. Ravaut expliquent les difficultés, à la fois techniques et financières, de mise en place du système de haut-débit. Toutefois, il faut avancer dans le projet et le président demande au conseil s'il est d'accord sur la rédaction d'un courrier afin de demander aux intéressés un engagement sérieux.

Interventions des maires de Grèzes, Assier et Sonac.

6 - QUESTIONS DIVERSES :

● Marché couvert d'ASSIER : le point sera fait, lors du prochain conseil, par G. Pleimpon.

● Nouvelle Cledà : avant-projet distribué pour remarques éventuelles.

● BRENGUES : lieu du prochain conseil communautaire.

● Demande des communes de Brengues, Quissac, Corn, Boussac, Grèzes et Saint-Simon pour la remise en état des panneaux de sentiers de randonnées et du marquage sur la commune.

● Les problèmes avec la Trésorerie commencent à s'estomper.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2008

12 présents. 3 absents (MM. Clouet, Neveux, Martial Serrau).

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation à l'unanimité du CR ou PV du 31 juillet 2008. Il est évoqué la rencontre avec F. D. qui n'a pas eu lieu.

2. Contrat enfance-jeunesse.

Un accord de principe a été donné mais un chiffrage avait été demandé.
- Le coût du maintien pour 4 ans est estimé pour la commune à 30 000 €, soit 7 500 € par an.

- Si le nombre des enfants augmente, hausse des subventions.

- Problème de participation des autres communes.

- Nécessité de faire une délibération. Accord à l'unanimité.

3. Création d'un poste d'adjoint technique

qui correspond au 4^e poste pour pérenniser le service décalé de la cantine, 1 h 30 par jour scolaire soit 140 jours + 10 % de congés payés, soit 231 heures annuelles, soit 19 h 25 par mois.

Salaires 2 850 € bruts + charges.

Contrat CDD renouvelable 1 an puis 3 ans, avec titularisation au bout de 6 ans.

- Aménagement de l'école : remerciements de M. Mejezaze aux élus qui ont participé au déménagement-aménagement.

- Problème de jonction entre les deux bâtiments en cas de pluie.

4. Modification du poste de secrétariat complémentaire

qui assure les 20 % des 80 % de l'autre secrétaire. Augmentation de 7 h par semaine, soit 4 610 € par an brut + charges.

5. Vente des terrains communaux

situés près de la caserne des pompiers. L'intervention des géomètres est obligatoire. 2 géomètres ont été consultés.

Le Cabinet GÉTUD a fait une proposition à 1 983,73 € TTC et le Cabinet PASCUAL à 2 691 € TTC afin de satisfaire les demandes de C. P. et de J. S. qui n'est plus intéressé par le terrain à côté de la cantine. Choix de GÉTUD.

6. Voirie.

En investissement l'offre de l'entreprise STAP est de 9 642 € TTC contre l'entreprise FRAUCIEL qui est de 9 670 € HT.

En fonctionnement (c'est-à-dire point à temps), seule l'offre de la STAP est annoncée, soit 5 095 € TTC.

7. Location du premier étage de la mairie à la Communauté de Communes qui prendrait effet le 1^{er} janvier. Un loyer de 300 € par mois est envisagé après d'ultimes discussions avec J. Ravaud et remise en état des locaux.

8. Pré-réception de la Maison Viazac le mardi 30 septembre.

9. Fichier Base élèves.

Corinne Berti explique la problématique de ce fichier qui est mis en place sans un cadre légal, non sécurisé, et qui consiste à fichier des enfants dès leur entrée en classe maternelle, avec le risque d'une utilisation ultérieure par n'importe qui. Elle propose un modèle de délibération contre l'installation du Fichier Base-Élèves qui est adopté à l'unanimité.

10. Questions diverses

- **Rentrée des classes** déjà évoquée.

- **PLU** : réunion interne au CM en octobre pour étude et explication de mise en place du PLU dont le coût est d'environ 50 000 à 80 000 €.

- **Fiche de contrôle de la SATESE** concernant la station d'épuration.

- **Rencontre avec la DDEA** dont on aura un compte rendu concernant :

- la circulation vers la supérette
- la circulation dans le foirail
- le croisement de la route de Reyrevignes

• **cimetière** : il est envisagé, pour une consolidation du mur du bas, de demander un enrochement par la STAP afin de créer 12 emplacements dans la partie basse du cimetière, d'avoir une réglementation précise et un aménagement en ce qui concerne le cimetière du haut.

- **Voirie départementale :**

Rencontre avec le responsable du Conseil Général : refus de rétrocéder la route allant du lac de Lacam au Garage. Délibération à prendre lors du prochain conseil municipal.

- **Parc Régional** : demande de candidatures pour organiser des veillées avec des thèmes précis. Livernon se porte candidate pour 3 sur 5.

- **Rassemblement contre les déchets radioactifs :**

samedi 27 septembre à 10 h à Cahors et 14 h 45 à Rocamadour.

"- Marmonnements à propos de la **station-service ???**"

- Demande de signature de soutien pour les agriculteurs éleveurs d'ovins proposée par le président de la FNSEA.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2008

Excusée : Mme Lafon.

Secrétaire : Mme Soliveau.

Secrétaire adjointe : Mme Prunet.

Vote du compte rendu du CM du 26 septembre :

Adopté, à l'unanimité.

Aide financière de la CAF :

Dans le cadre de l'aide financière de la CAF accordée pour la transformation du contrat temps libre en contrat enfance-jeunesse, la CAF propose une subvention de 20 000 € pour acheter un véhicule. A l'unanimité, il est décidé de reverser cette somme à REISSA, avec une convention précisant que cette association entretiendra le véhicule et la commune pourra le prêter à Livernon pour des activités enfants.

Service Minimum d'Accueil École :

Le Maire affirme que « dans les communes environnantes, il n'y a pas grand monde pour ne pas appliquer cette loi ». Le Conseil décide de mettre en place le SMA lors de la prochaine grève et charge Mme Nouyrit de l'organiser (*).

Rétrocession de la voirie départementale à la commune :

Le département veut rétrocéder 3 routes : la route de Bélinac, la route du lac de Lacam au garage Renault et la route de Reyrevignes. A l'unanimité, le Conseil accepte la rétrocession de la route de Bélinac, mais refuse la rétrocession des deux autres qui ne sont pas utilisées par les seuls habitants de la commune.

Chèque Assurance AXA :

Le Conseil autorise le Maire à encaisser un chèque de 1 327,56 €, consécutif à un dégât accidentel de la Halle.

Salle paroissiale :

Rendez-vous avec l'économiste du diocèse, mardi 4 novembre, pour négocier un accord concernant cette salle.

Questions diverses :

C. Berti demande si les devis de la grange de la Passerate et du cimetière sont arrivés et si la commune a reçu le rapport de la DDEA. Il lui est répondu que les devis sont en cours et seront examinés lors du budget 2009. Sont évoqués également la sécurité au

Foirail, la pose d'un panneau parking poids lourds à la Passerate et la pose de panneaux de limitation de vitesse. Des études seront menées...

(*) 10 voix pour, 2 contre (Nouyrit ; Bourré), 2 abstentions (Serrau ; Berti). S'il n'appartient pas au CM de voter pour ou contre une loi, les modalités d'application de cette loi la rendent difficilement applicable et elle n'exonère pas la Mairie ni les personnes désignées de poursuites éventuelles en pénal. L'Association des Maires de France et l'Association des Maires ruraux ont pris une position claire sur ce sujet.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2008

11 présents.

Excusés : C. Berti, M. Serrau.

Momentanément excusés : E. Lafage et J.P. Mejecaze (car sur un feu).

P.V. du 28 octobre :

adopté à l'unanimité avec la réserve de reparler du S. Minimum d'Accueil à l'école dans les questions diverses.

1. Subvention association REISSA.

La participation communale est de 12 000 €. A la fin août, 8 000 € ont été versés. Il reste 4 000 € à verser pour la fin de l'année. Une délibération doit être prise pour verser ces 4 000 € suite à la signature du contrat Enfance-Jeunesse qui a été renouvelé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. Avenants Maison Viazac.

Différents avenants doivent être pris pour régulariser différents lots :

Lot n°1 "Démolitions Gros-œuvre"

(avenant n°2) d'un montant

de 1 801,15 € HT.

(Total du lot n°1 = 76 225,45 € TTC).

Lot n°3 "Menuiseries bois"

(avenant n°2) d'un montant

de 865 € HT.

(Total du lot n°3 = 41 589,68 € TTC).

Lot n°5 "Serrurerie".

2 avenants sont signés :

avenant n°1 = 397,40 € HT.

avenant n°2 = 2 408,00 € HT.

Total du lot n°5 = 10 962,67 € TTC

Avenants adoptés à l'unanimité.

Virements de crédits

a) Programme Le Colombier.

C'est l'objet de la réunion du C.M. car les comptes communaux en investissement sont arrêtés le 15 décembre.

Un délai d'un mois préalable est

nécessaire pour rendre les opérations effectives.

Pour un montant prévisionnel restant de 291 070 €.

47 000 € doivent être transférés de la ligne 2313 (constructions en cours), vers la ligne 2315 (installations matériel et outillage techniques).

Plusieurs fois il a été dit qu'il s'agissait d'un simple jeu d'écriture.

b) Programme église.

Après cette annonce, le maire parle de la 2^e opération de virement de crédit qui concerne une facture de 1 203 € pour des travaux que M. Bessac avait effectués lors de la première tranche de travaux de l'église (2007). Comme cette somme n'a pas été prévue au budget primitif 2008, il faut donc la prendre sur d'autres comptes qui sont énoncés aux élus :

- ligne 2151 (voirie) 3 300 €

- ligne 2158 (matériel divers) 1 200 €

- ligne 2183 (mat. informatique) 2 800 €

- ligne 020 (réserve, dépense imprévue en investissement) 1 000 €.

Pendant qu'ils discutent entre eux sur quel compte choisir cette somme, le maire dit à la secrétaire de séance :

« ce n'est pas la peine de poser la question du vote pour le Colombier, personne ne s'y opposera ».

Les élus adoptent à l'unanimité la répartition sur les 2 comptes 2158 et 2183 (600 € chacun) de 1 203 € du programme église.

Contrat Hygiène alimentaire

Du fait de la modification des règles d'hygiène alimentaire en collectivité, il est nécessaire de renégocier la convention avec le laboratoire départemental d'analyse qui assurait jusque là les contrôles alimentaires à la cantine.

Le C.M., à l'unanimité, délibère pour une nouvelle convention avec le LDA en rajoutant les contrôles d'analyse de l'eau chaude et froide en fonction des besoins.

Contrat CNP 2009

Ce contrat assure les risques maladie et accident du travail pour les six personnels titulaires. Le C.M. décide de consulter d'autres assurances avant de résilier le contrat avec la CNP. Décision au prochain C.M.

Questions diverses

• Association ALA : assemblée générale le 13 novembre 2008.

• Service minimum d'accueil des élèves : « Les maires ont l'obligation

d'assurer le service minimum » mais la loi est inapplicable. Le maire dit : « Si Livernon boycotte la loi, nous serons montrés du doigt. »

• Recrutement de l'adjoint technique (cantine). Création du poste au 1^{er} décembre pour 1 h 30 de surveillance à la cantine. Pas de candidat à ce jour.

• Rencontre avec l'évêché :

Si vente il y a, elle se fera à la famille D. La convention n'ayant pas été retrouvée, ni à l'évêché, ni à la mairie, les discussions futures sont reportées lorsque le document sera retrouvé.

Il est répété que l'ADMR ne veut pas aller dans ce bâtiment.

• Brochure sur Livernon

La brochure faite par M. Perardel et C. Berti n'est plus disponible sur Livernon, le syndicat d'initiative étant fermé. Il faut demander à M. Cayrol quelques exemplaires à mettre en vente (3 €) à la mairie.

• Travaux de l'église.

Les travaux de l'église sont terminés. Réception ce jour des travaux. Annonce de la venue de l'évêque le 13 décembre, avec rencontre des agriculteurs.

• Formation des élus à Figeac sur les assurances des collectivités et des élus.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2008

(nouvelle salle)

Excusés : Mme Nouyrit et M. Bourré ;

Secrétaire : Mme Soliveau ;

Secrétaire adjointe : Mme Prunet.

Vote du compte rendu du CM du 12 novembre.

Adopté, moins 3 abstentions (Berti, Clouet, Bourré par délégation). Il est précisé que l'adjoint technique à la cantine est recruté. Par ailleurs, la convention entre la Mairie et l'Évêché pour la salle paroissiale a été retrouvée en Mairie.

Division du Mas de Bertrand :

Cette division concerne des terrains constructibles, non viabilisés, que vendrait la commune à des particuliers, en vue d'habitations individuelles.

La zone est déclarée NB au POS et renseignements seront pris pour savoir combien de lots la commune peut en vendre, en conformité avec la loi d'urbanisme. (3 ou 6 ?).

3 types de division sont proposés.

Est adoptée, à l'unanimité, la division à

6 lots. Si la commune ne peut tous les vendre, 3 seront vendus et les 3 autres ultérieurement.

Bulletin municipal :

M. Neveux fait part des travaux de la commission communication. Le bulletin est bien avancé, toutes les associations ont fourni leur texte et le débat est ouvert pour choisir la photo de la page de couverture. Ce bulletin est prévu vers le 15 janvier.

Panneaux de limitation de vitesse dans la commune :

Monsieur le Maire fait part d'une pétition ancienne des habitants du chemin de Laborde, mais aussi de demandes diverses : chemin de Damance, Mas de Charles, Mas de Janduret, etc. Il est évoqué également le problème de la sécurité du Foirail (rond-point peint expérimental) et de la sécurité pour les piétons qui se rendent au SPAR (tracé expérimental aussi). Une étude va être menée pour les panneaux ...

Service minimum d'accueil école :

A l'unanimité le C.M. adopte la position défendue lors d'un précédent Conseil par S. Bourré, à savoir celle de l'association des Maires de France, puisque la commune est dans l'impossibilité d'organiser convenablement ce service sur la commune. Un courrier à destination de la Préfète sera rédigé. Par ailleurs, il est sollicité la présence de conseillers municipaux, le 5 janvier, jour de la rentrée, devant l'école pour soutenir l'action du collectif contre « base élève ».

Contrat d'assurance obligatoire :

Mme Soliveau propose, hors la présence de Mme Maynard, de changer le contrat CNP au profit du contrat Groupama, ce qui permettra quelques économies (« mais ce n'est pas ça qui va renflouer les caisses » a-t-elle rajouté !). Proposition adoptée à l'unanimité, moins l'abstention de Mme Maynard.

Débat sur la lettre de Livernon-Autrement (voir par ailleurs notre lettre, les interventions du Maire et nos commentaires).

Vœux de la Municipalité :

Ils seront présentés cette année à toute la population, à la Salle des fêtes, le vendredi 16 ou le vendredi 23.

IL EST DU DEVOIR de tout citoyen de signaler les insuffisances de sécurité constatées aux responsables de la commune.

Notre association – citoyenne – a envoyé cette lettre à chaque membre du Conseil municipal pour l'informer de petits aménagements à réaliser en vue de manifestations futures¹. Cette lettre n'avait pas pour objet de réclamer des réalisations coûteuses et le ton n'était en rien polémique.

Le Conseil municipal du 19 décembre en a débattu en fin de réunion.

Un conseiller municipal a réagi en disant « tout ce qui est dans cette lettre on le savait ». **Remarque parfaitement exacte** et cela fait longtemps que les problèmes de chauffage, de clé, etc. existent. Il est en revanche faux de dire que si une autre association n'a pas voulu organiser de Marché de Noël c'est parce que la salle des fêtes n'était pas adaptée. En 2004, ce projet était autour de la Halle, au Foirail et dans la salle de la vieille Mairie, et c'est cette dernière qui, ne disposant pas d'une sortie de secours, n'était et n'est toujours pas conforme à une manifestation publique.

Reprochant à un élu de reprendre le contenu de cette lettre, le Maire a réagi en disant :

« Nous sommes allés à l'essentiel dans la réalisation de travaux, **par exemple l'école. On nous envie pour beaucoup**

de nos réalisations, on nous admire même ! »

Cette réponse et ce ton ont de quoi surprendre ! Outre le fait que les constructions de l'école et de la cantine ont été financées par la Communauté de communes, cela veut dire que l'entretien des bâtiments existants n'est pas « essentiel » et que les seuls travaux envisagés sont des gros travaux, après « avoir fait une étude ».

Répondre à des demandes simples en disant : « on va faire une étude » est bien sûr une façon commode d'éluder. Concernant la salle des fêtes, ce ne sont pourtant pas les études qui manquent !

La dernière date de 2006 et a coûté 7 158,06 €, la précédente, quelques années auparavant, avait coûté autant ! A quand la prochaine ?

Ne pouvait-on, avec ces sommes, entretenir le seul lieu couvert pouvant abriter des réunions, le doter de toilettes convenables et permettre qu'il soit propre et chauffé ?

Guy Réveillac,
auditeur au Conseil municipal
du 19 décembre.

1) Le mercredi 17 décembre, un spectacle pour enfants était proposé à la salle des fêtes. L'utilisation de 2 projecteurs a coupé le chauffage !

Courrier des Lecteurs

Nous souhaitons avoir vos suggestions pour améliorer ce bulletin, pour traiter d'un sujet qui vous tient à cœur, et pour nous faire part des éventuelles inexactitudes qui se seraient glissées dans nos textes.

Cette rubrique peut être aussi un cahier de doléances où les remarques sur la vie communale peuvent être faites, même de façon anonyme. La multiplication d'une remarque pertinente pourrait nous amener à en faire part au conseil municipal. En illustration, nous vous faisons part du courrier d'un adhérent :

TRAÇABILITÉ ET TRANSPARENCE :

Le principe d'une main courante, sous forme d'un registre des doléances, à la mairie, est une excellente initiative sauf qu'à y regarder de près, le système en place est perfectible !

En effet, lors d'un passage à la mairie pour des démarches administratives, j'ai pris connaissance du document et profité de l'occasion pour noter une remarque dans l'espoir d'obtenir le point de vue de Monsieur le Maire et/ou du Conseil municipal. Quelle ne fut pas ma surprise, quelques deux ou trois semaines plus tard, de ne plus trouver ma requête, et de voir qu'un certain nombre de feuillets avaient disparu.

Il me semble qu'un document de ce type devrait comporter a minima des feuilles numérotées et la totalité des pages devrait être conservée par respect pour les personnes qui s'en servent comme moyen de communication avec la Mairie.

ROUTE DU PUIITS
46320 LIVERNON

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le marché de NOEL a été réussi malgré des difficultés liées aux infrastructures insuffisantes et vétustes.

Ce qui suit nous a été notifié en grande partie par les exposants dans leur fiche d'évaluation et par des visiteurs.

- Les exposants intérieurs ont eu froid car le chauffage ne fonctionne pas si l'éclairage, une cafetière et quelques guirlandes lumineuses sont allumés en même temps. En revanche ceux à l'extérieur ont apprécié les poêles à pétrole et notre plancher.
- L'alimentation d'un néon est hors d'usage.
- L'un des deux boîtiers électriques extérieurs, situés au pied du petit escalier, n'a plus de porte et celle-ci est certainement depuis quelque temps au sol.
- Bien qu'archaïques et hors normes pour un enfant, une personne âgée ou handicapée, nous avons demandé que les deux WC soient propres. La femme de ménage est passée jeudi mais s'est-elle rendu compte que les chasses d'eau avaient été vidangées ? En revanche les douches qui ne servent pas, ont été mises hors gel, lundi 15 décembre pendant que nous rangions les locaux.
- Certaines tuiles des anciens WC menacent de tomber sur quelque enfant ou adulte passant à proximité.
- La porte de la citerne n'est pas très solide.
- Sur les quarante chaises utilisées, trois d'entre elles, défectueuses et dangereuses, ont été remises dans les sanitaires.
- La sécurité des biens n'est pas assurée. En effet, bien que fermée par nos soins, la porte a été ouverte par quelqu'un possédant la clé. Ce n'est que samedi 13 que nous avons découvert que le matériel électrique d'une valeur de 250 €, déposé le 7 décembre dans le local du disjoncteur, avait été volé, nous obligeant, comme lors d'autres manifestations, à dormir sur place pour protéger les biens que les exposants nous avaient confiés. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. Il semble que la salle des fêtes soit très visitée puisque mardi, en fermant la salle, nous avons constaté que quelqu'un avait encore ouvert et oublié de remettre le clou en place !

A défaut d'avoir, dans vos projets 2009, une nouvelle Salle des Associations, est-il possible de programmer le remplacement de la serrure, avec une clé non reproductible (confiée aux utilisateurs contre une caution), ainsi que la réfection d'un bloc sanitaire public aux normes qui, sans être luxueux, permette à toute personne, handicapée ou non, venant à la salle des fêtes mais aussi dans le village, de ne pas être obligée de se diriger vers les wc d'un restaurant (en espérant qu'il soit encore ouvert) ?

C'est la période des vœux et nous souhaiterions que ces améliorations, d'intérêt général, soient réalisées en 2009.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs l'expression de nos salutations distinguées.

La présidente,
Liliane RÉVEILLAC

REMERCIEMENTS

*Nous remercions tous les exposants et tous les visiteurs
qui ont participé à cette journée festive et joyeuse.*

*Nous voulions que tout le monde ait un petit moment de bonheur
en vendant ou en achetant quelques cadeaux.*

*J'espère n'oublier personne, comme cela a été le cas pour notre dépliant,
mais au nom de l'association « Livernon-Autrement »,
je tiens à remercier tout particulièrement :*

- Pour la construction des maisons en bois : M. Charles Montal et J.P. Poussange • Pour l'armature métallique de la tente : Serge Latapie • AIRSHIP TECHNOLOGY pour les banderoles • Pour les bâches, le plancher et les chauffages : Philippe Bigache, charpentier à Coupville • Pour les peintures des « maisons », les Ets. Combes •
- L'agence Fitour-Delbos et Michel Marion pour le séjour offert en Espagne • Les pépinières Delbos à Figeac et Labourdarie à Bannes pour les branches de sapin • Jean-Pierre Estay pour la sono et la musique • Le Foyer Quercynois pour les petites tables • Ecaussystème pour le prêt gracieux de verres réutilisables •
- Les donateurs : Mme Vermande coiffeuse à Assier, JM Piscines, Hervé • La participation de l'association REISSA, Elise, la conteuse et Anaïs, la jeune accordéoniste • Stéphane et Nathalie et leurs chiens...
• Tous les annonceurs de notre dépliant.

*Je tiens à remercier tous les membres de l'association qui ont participé
à la mise en place de cette manifestation depuis plusieurs semaines.*

- Catherine et Michel pour les superbes maquettes publicitaires • Bertrand pour la distribution •
 - Gérard pour sa disponibilité, son savoir-faire (et son camion) • Jean-Michel pour l'électricité •
 - Danièle, Martine, Colette et Madeleine pour la couture • Tous ceux qui ont participé à la peinture •
 - Thierry, Jean-Luc, Gérard, Michel, les deux Philippe, Stéphane, Daniel les hommes forts ! •
 - Claudette, Claude, Corinne, André, Bernard, Marc, Robert, Laurent, les astucieux et dévoués •
 - Colette, Danièle, Jacqueline, Claudette, Claude, Catherine, Martine, Sabine et Alexandra pour tenir les stands dans la neige et le froid • Merci d'avance à tous ceux qui ont participé au démontage et au nettoyage •
- Après le tirage des tombolas, un feu d'artifice a clôturé cette journée de fête.

MARCHÉ DE NOËL 2009 :

La réussite de ce premier
Marché de Noël, le rendez-vous donné
par les exposants et les visiteurs
nous incitent à renouveler,
le 13 décembre 2009
cette journée festive.

Elle ne pourra pas se faire dans le
même lieu avec les conditions
matérielles de cette année : absence
de sanitaires, de chauffage, exigüité de
la salle qui a empêché, pour certains
exposants et visiteurs, de vendre ou
d'acheter, mais surtout toute activité
festive pour les enfants.

Nous ferons un marché de Noël 2009
mais nous ne savons pas encore où !